

PARTENARIAT MINISTÈRE DU TRAVAIL, FNTP, CNAM, INRS, OPPBTP Charte « Chantier franchement sûr »



OPPBTP

Partenariat
révention TP



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun



Objet de la convention nationale de partenariat

À la suite de la première Convention 2012-2017, il a été décidé de poursuivre la démarche dans la deuxième Convention 2018-2022 afin d'associer durablement les Maîtres d'Ouvrage dans la prévention lors des chantiers de Travaux Publics.



Charte « Chantier franchement sûr »

La finalité de la Charte est de partager l'intérêt de mener des expérimentations afin de faire émerger les aspects positifs à la mise en place de mesures de prévention lors :

- des travaux sous circulation et protection des riverains ;
- des travaux de fouilles en tranchée ;
- de la mise à disposition d'équipements sanitaires.

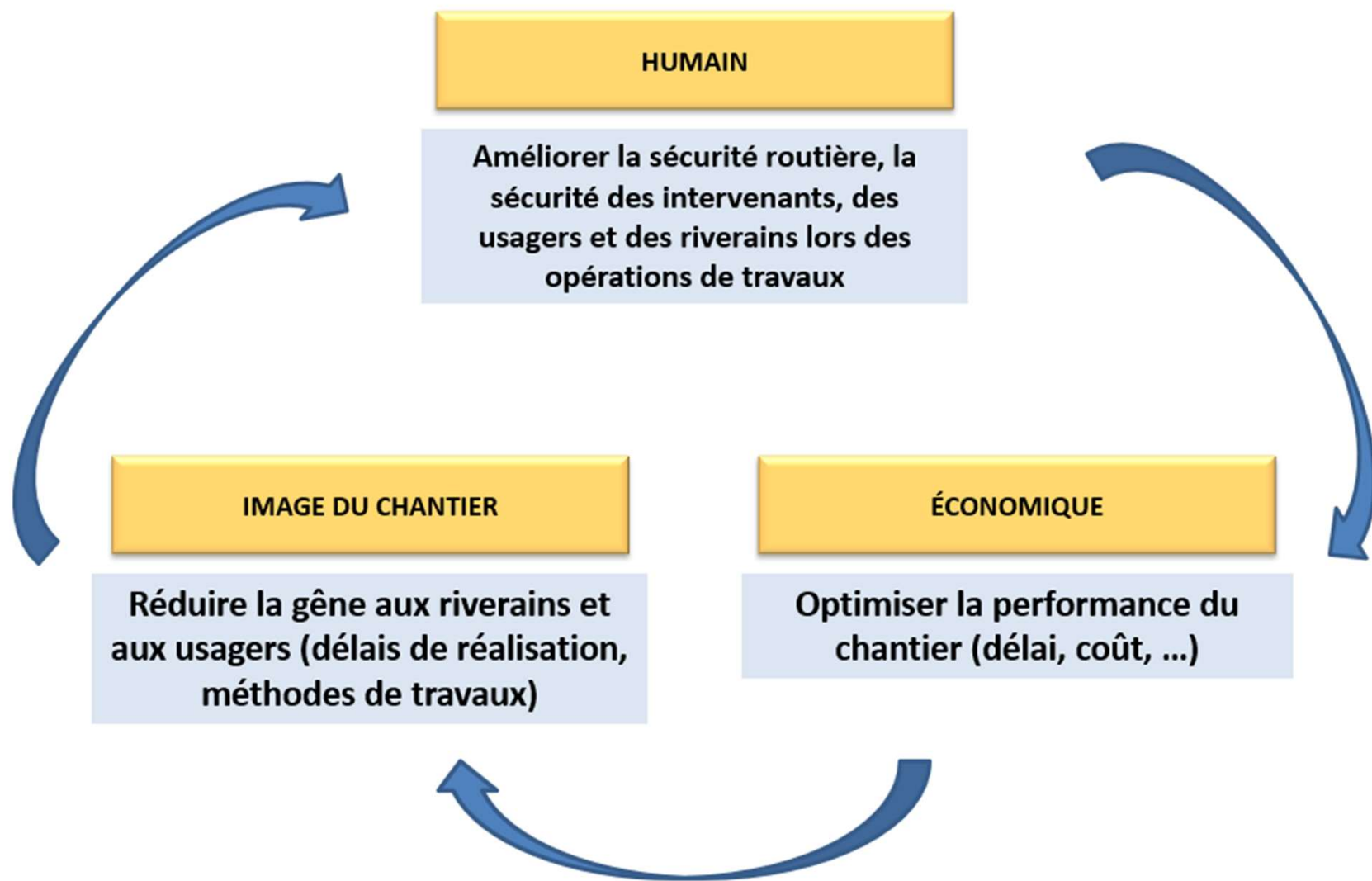
L'ensemble est formalisé par la signature de la charte.



Préambule :
Dans les Travaux Publics, le rôle des maîtres d'ouvrage public et privé est essentiel dans la réalisation des objectifs en matière de santé-sécurité, notamment par la gestion de la coactivité et la mise en commun de moyens.
Leur engagement, tant lors de la conception que lors de la réalisation d'un chantier, pour prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles des travailleurs est aussi important que celui du chef d'entreprise. C'est en articulant dès la conception du chantier ces aspects que la prévention des risques professionnels progresse encore dans le secteur des Travaux Publics.



3 enjeux ont été également ciblés




Charte « Chantier franchement sûr »

- Support d'analyse des risques

Ce document permet au Maître d'Ouvrage de prendre des décisions pour répondre à la CHARTE « Chantier franchement sûr ».

Le Maître d'œuvre et le Coordonnateur SPS apporteront leurs connaissances pour aider à l'utilisation de ce document.

	AIDE À LA DÉCISION POUR L'ANALYSE DES RISQUES À LA CHARTE « Chantier franchement sûr »	Date : 28/09/2021
		rév.0

Ce document permet au Maître d'Ouvrage de prendre des décisions pour répondre à la CHARTE « Chantier Franchement Sûr ».
Le Maître d'Œuvre et le Coordonnateur SPS apporteront leurs connaissances pour aider à l'utilisation de ce document.
Pour rappel, cette charte prend en considération les conditions de réalisation du chantier et l'environnement dans lequel il se situe. Pour une meilleure prise en compte de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, elle vise à accompagner l'ensemble des signataires dans l'amélioration des projets de chantiers en termes :

- d'intégrité humaine ;
- de performance économique ;
- et d'image du chantier.

Sans exclure les autres risques professionnels, l'accent est mis particulièrement sur trois thèmes :

- les risques des travaux sous circulation et la protection des riverains ;
- les risques des travaux de fouilles en tranchée ;
- la mise à disposition d'équipements sanitaires pour l'amélioration de l'hygiène et de l'image du chantier.

Ces éléments d'aide ne s'opposent pas à la possibilité pour le MOA d'ouvrir les variantes afin que les entreprises puissent proposer d'autres solutions.

Définition du projet :
Maître d'Ouvrage : _____ représenté(e) par : _____
Titulaire : _____
Maître d'œuvre : _____ Coordonnateur SPS : _____

> « Type » de Maître d'Ouvrage :*
 Région Commune Département EPIC (communauté de commune, syndicat)
 Autres (EPIC, EPL, ...): _____

> Chantier en milieu* : Urbain Non urbain

Charte « Chantier franchement sûr »

3 fiches d'aide à la décision, en 3 phases chacune

Phase 1 Conception

Phase 1 -Conception	Éléments à prendre en compte lors de la consultation pour le respect de l'hygiène sur les chantiers
----------------------------	--

1. Les questions préalables à vous poser concernant les entreprises intervenantes :

Question	Réponse	Lot /Nature des travaux réalisés /entreprise	Effectifs maximum prévisibles	Observations (activités, besoins particuliers...)
Est-ce que plusieurs entreprises interviennent sur le chantier ?	<input type="checkbox"/> Oui			
	<input type="checkbox"/> Non			

2. Les questions préalables à vous poser concernant les installations d'accueil :

Question	Réponse	Adresse	Capacité d'accueil et aménagements (nombre pièces, lavabos, toilettes)	Observations (Si chantier linéaire *)
Existe-t-il un local public correspondant aux caractéristiques d'accueil pour le personnel de travaux (tableau première page) à proximité du chantier ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			



Charte « Chantier franchement sûr »

3 fiches d'aide à la décision, en 3 phases chacune

Phase 2 Préparation et Phase 3 réalisation

Phase 2 – Préparation de chantier	Éléments à vérifier lors de la phase de préparation de chantier	Phase 3 - Réalisation	Éléments à examiner lors de l'exécution des travaux
-----------------------------------	---	-----------------------	---

Rappel des obligations liées aux fouilles en tranchée. Il s'agit de propositions à confronter avec les services compétents Hygiène/sécurité.

Éléments	Réponse				Observations /variante	Adéquation terrain	Action corrective éventuelle	Entité responsable et date de l'action
	OUI	NON	M	NC				
Présence d'un balisage autour du chantier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
L'entreprise a adressé sa DICT sur la base de la DT à chaque exploitant de réseau concerné par l'emprise du futur chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Obligatoire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
L'entreprise a pris en compte les données de l'étude de sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
L'entreprise assure le maintien du marquage/piquetage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Obligatoire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
L'entreprise a pris en compte les informations relatives aux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

- Fiche 1

Aide à la décision Moa « Travaux sous circulation »

Le soin apporté à minimiser la gêne occasionnée par les travaux et à bien informer le public témoigne de votre souci vis-à-vis des usagers qui en sauront gré en acceptant mieux les inconvénients et en adaptant leur comportement.

Le MOA s'appuiera sur des questions prédéfinies établies dans cette fiche. Ces questions permettent de gérer et de résoudre les différentes problématiques pour la réalisation des travaux sous circulation sur les chantiers ciblés par la Charte « Chantier franchement sûr ».



Fiche 2

Aide à la décision Moa « Fouilles en tranchées »

La mise en œuvre de la prévention sur le chantier doit être prévue dès la conception de tout ouvrage et précisée dans les pièces écrites du marché.

Le MOA s'appuiera sur des questions prédéfinies établies dans cette fiche. Ces questions permettent de gérer et de résoudre les différentes problématiques des fouilles en tranchée sur les chantiers ciblés par la Charte « Chantier franchement sûr ».



Fiche 3

Aide à la décision Moa « Hygiène sur les chantiers »

La mise à disposition de locaux (sanitaires, vestiaires, réfectoires, etc.) ainsi que la distribution d'eau et d'électricité contribuent non seulement à l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène des salariés mais aussi à la qualité de l'ouvrage et à l'amélioration de l'image de l'opération et de son environnement.



Exemple de convention Moa - Entreprise

Pour faciliter la mise à disposition de locaux d'hygiène, nous proposons un exemple de convention Moa – Entreprise.

Convention de mise à disposition de local

Entre les soussignées

La société _____, (*forme juridique*) immatriculée sous le numéro XXX XXX XXX au RCS de _____, dont le siège social se situe _____, représentée par (*prénom, nom*) en sa qualité de (*fonction*),

Ci-après désignée « **SOCIÉTÉ X** »

D'une part,

Et

La société _____, (*forme juridique*) immatriculée sous le numéro XXX XXX XXX au RCS de _____, dont le siège social se situe _____, représentée par (*prénom, nom*) en sa qualité de (*fonction*),

Ci-après désignée « **SOCIÉTÉ Y** »

D'autre part,

Éléments de langage (30 pages)



OPPBTP

**Déroulement d'une opération performante
de TRAVAUX PUBLICS**



Éléments de langage pour une aide à la réflexion



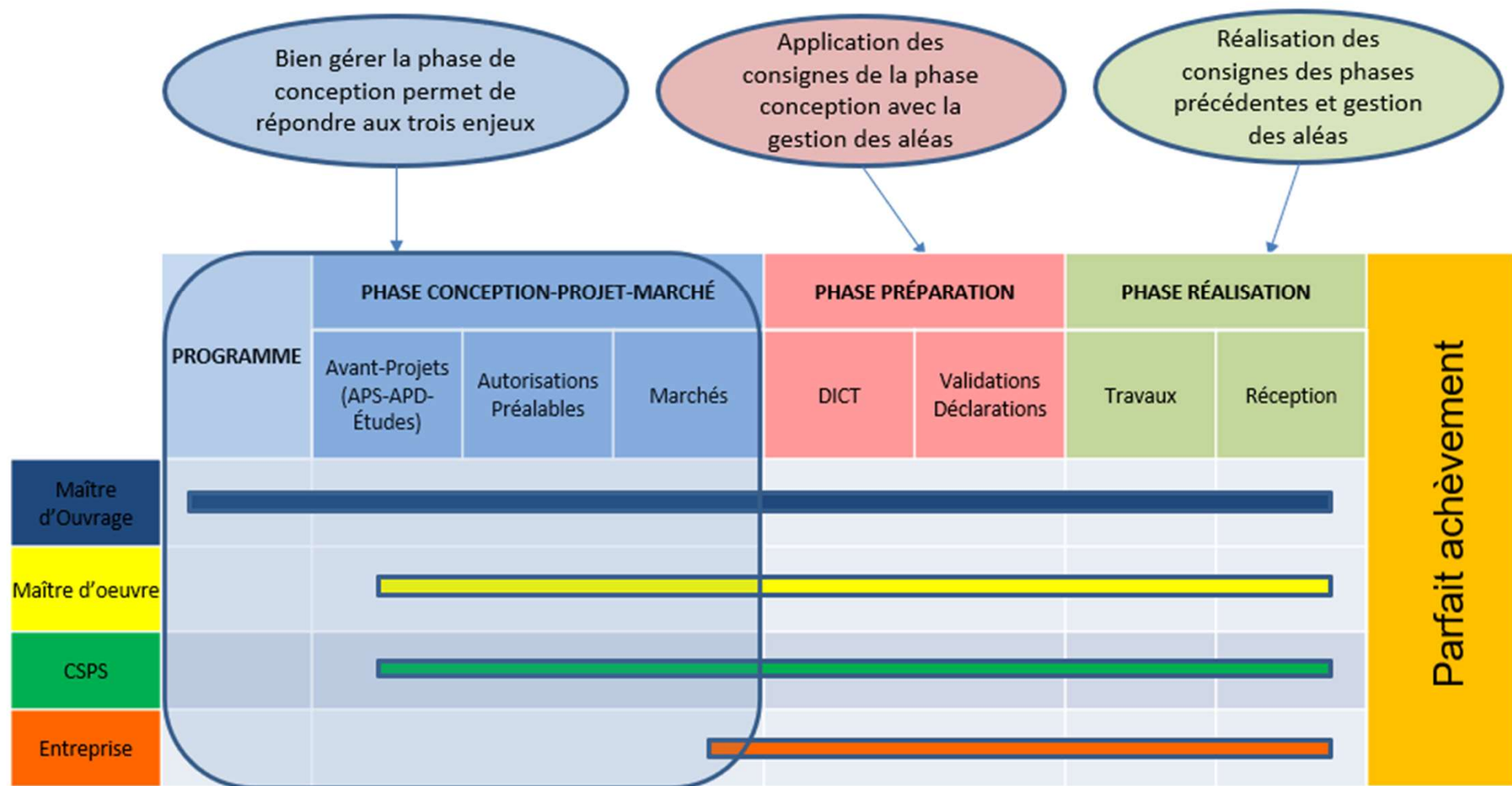
Indicateurs de suivi d'expérimentation

Ces indicateurs sont cités à titre d'exemple et seront à finaliser avec le Maître d'Ouvrage à la suite de la signature de la charte.

Intégrité Humaine - Améliorer la sécurité routière, la sécurité des intervenants, des usagers, des riverains (bénéfice attendu)				
Critère de mesure	Résultat obtenu			
	Prévu	Retenu	Appliqué	Observations
Isoler le chantier - Orienter, séparer les circulations dans l'emprise du chantier (indicateur)				
Retenir un dispositif d'exploitation qui prenne en compte les travaux, les modes opératoires et les usagers.				
Retenir un dispositif qui permet de séparer les circulations dans l'emprise du chantier.				
Réduire les impacts lors de la pose de réseaux souterrains (indicateur)				
Retenir un dispositif de protection collective adapté à la fouille.				
Retenir un tracé qui limite les risques liés à l'activité du chantier, voire des travaux sans tranchée				
Mettre à disposition une base vie et une zone de stockage (indicateur)				
Mettre à disposition une base vie existante (services techniques, ...).				
Performance Economique - Optimiser la performance du chantier (bénéfice attendu)				
Isoler le chantier - Orienter, séparer les circulations dans l'emprise du chantier				
Prendre des arrêtés de circulation intégrant les plans de signalisation.				
Retenir un dispositif permettant de réaliser les travaux hors circulation (route barrée, alternat, ...)				
Préciser la situation des réseaux existants, ... (respect de la réglementation DT, DICT)...				
Réduire les impacts lors de la pose de réseaux souterrains				
Retenir un tracé qui limite les risques liés à l'activité du chantier (travaux sans tranchée).				
Retenir un tracé commun aux concessionnaires pour limiter les interventions successives...				
Retenir un dispositif de protection collective adaptée à la fouille (supprimer le risque d'éboulement).				
Mettre à disposition une base vie et une zone de stockage				
Mettre à disposition une base vie existante (services techniques, ...).				
Retenir la mise à disposition d'une base vie et une zone de stockage pour les matériaux/matériels.				
Image du Chantier - Réduire la gêne aux riverains et aux usagers (bénéfice attendu)				
Isoler le chantier - Orienter, séparer les circulations dans l'emprise du chantier				
Mettre en place un dispositif et assurer la communication du chantier.				
Retenir des solutions pour réduire la gêne aux usagers, hôpital, écoles, usines... et aux intervenants.				
Réduire les impacts lors de la pose de réseaux souterrains				
Retenir en priorité l'usage de matériels comprenant des protections collectives.				
Retenir le tri sur chantier en favorisant la mise en place de dispositifs de gestion des déchets.				
Retenir les techniques innovantes, la réutilisation et ou le recyclage des matériaux en place.				
Mettre à disposition une base vie et une zone de stockage				
Retenir la mise en place d'une base vie et d'une zone de stockage existante (services techniques, ...) ou à créer.				

Extrait des éléments de langage

Déroulement d'une opération de Travaux Publics



Extrait des éléments de langage

Rôles et responsabilités du Maître d'Ouvrage

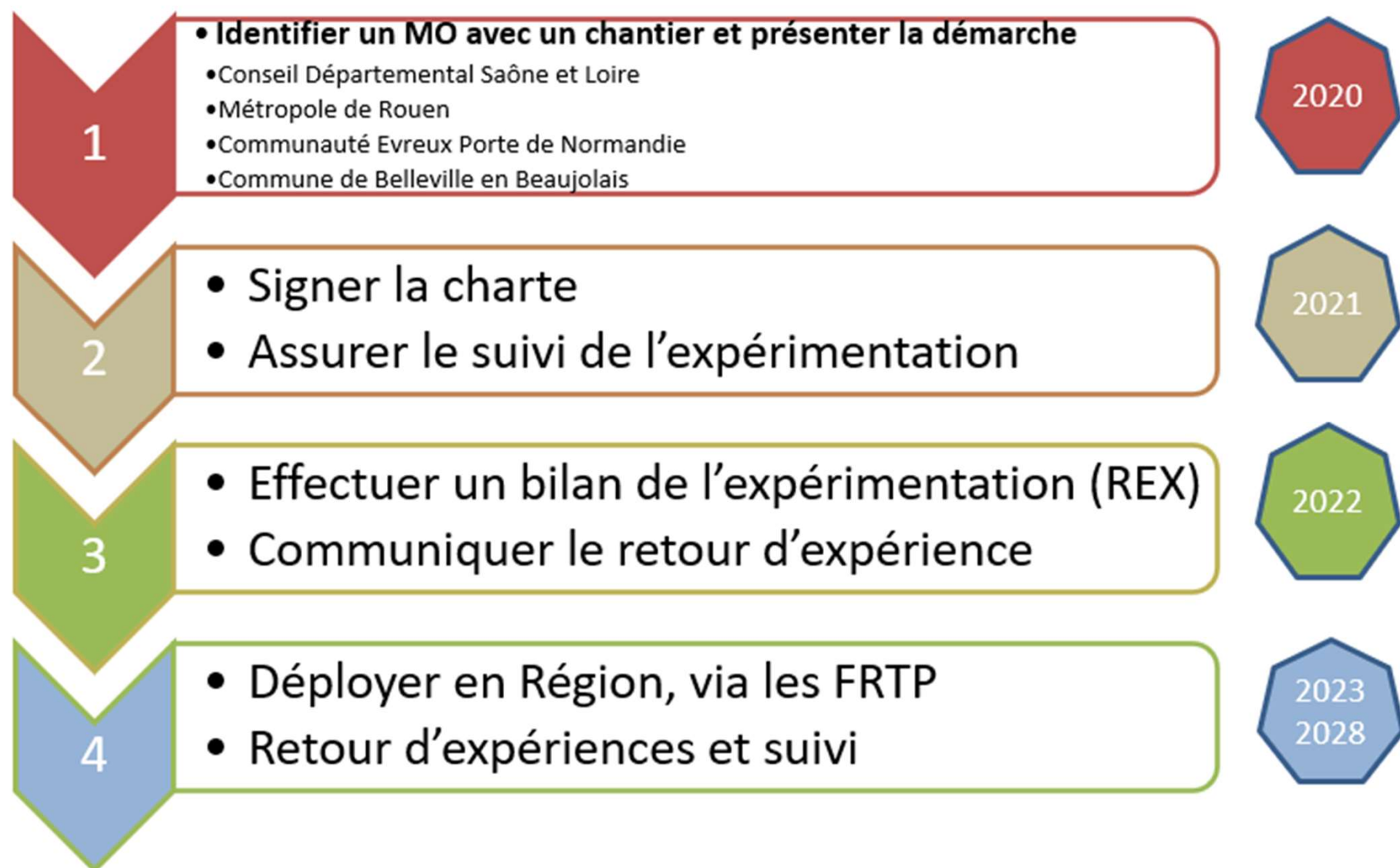
Roles

Maître d'ouvrage (MOA) : personne qui **commande les travaux**, pour laquelle l'ouvrage est construit. **Responsable principal de l'ouvrage**, il remplit dans ce rôle une **fonction d'intérêt général** dont il ne peut se démettre.

Responsabilités

- **Evaluer et prévenir les risques en respectant les principes généraux de prévention**
- **Reste toujours responsable de l'opération, quels que soient les intervenants qu'il s'adjoit ou dont il s'entoure**
- **Communique aux entreprises les informations relatives aux risques identifiés lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises**
- **Facilite les conditions d'accès aux différents réseaux des concessionnaires ainsi qu'aux installations d'hygiène et de stockage**

Planning de déploiement



Merci de votre attention



OPPBTP

Partenariat
révention **TP**



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

